

Lettre des directeurs d'unités rattachées à l'ED SHS 473 et de la direction de l'ED SHS 473 aux membres du GT Statuts

L'avant-projet des statuts du futur EPE a récemment été porté à la connaissance des Directeurs d'Unité de recherche membres de l'ED SHS 473. L'ambition de fonder, au 1^{er} janvier 2022, un Etablissement Public Expérimental (EPE) regroupant différentes institutions de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR) représente un défi majeur pour les Unités de formation et de recherche ainsi que pour les écoles doctorales. A ce titre, l'avant-projet des statuts nous semble présenter des orientations politiques qui nous questionnent et qui méritent discussion.

- L'opposition qui est faite dans le préambule entre d'une part « la recherche scientifique et technologique, la diffusion et la valorisation de ses résultats au service de la société » et d'autre part « La diffusion de la culture humaniste, en particulier à travers le développement des sciences humaines et sociales » nous paraît simpliste et réductrice étant donné que « la recherche scientifique, la diffusion et la valorisation » concernent également les SHS et que « La diffusion de la culture humaniste » ne concerne pas que les SHS.
- La présentation du principe de subsidiarité et d'autonomie des Unités de recherche n'est pas claire ni suffisamment détaillée. Il ne paraît pas souhaitable que le périmètre des Unités de recherche, ainsi que le dialogue de gestion et les contrats objectifs-moyens propres à chaque Unité de recherche soient organisés uniquement au niveau des composantes, sans dialogue avec le niveau central qui détermine la politique générale.
- Le positionnement des ED dans l'organisation générale de l'EPE, leurs moyens et leurs fonctionnements, ne sont pas clairement précisés. Les ED doivent pouvoir poursuivre leurs missions de formation à la recherche et disposer des moyens nécessaires.
- Que signifie « L'Université de Lille peut déléguer le portage administratif d'une école graduée à une composante ou établissement-composante » ?
- Le positionnement des programmes gradués dans l'organisation générale de l'EPE, leurs moyens et leurs fonctionnements (dans les EG/GS? avec quelle marge de manœuvre ?), ne sont pas clairement précisés.
- S'il est convenu que les ED se transforment en Ecoles Graduées (EG/GS), il ne paraît pas toutefois souhaitable qu'à chaque composante corresponde une EG, ce qui diluerait leur possibilité d'action et réduirait considérablement l'interdisciplinarité. Par ailleurs, les rôles respectifs des EG et du collège des études graduées (CEG) semblent devoir faire l'objet d'une concertation plus poussée, notamment avec les DU et les ED, afin de définir les prérogatives de chaque entité et de garantir la représentativité des nombreux champs disciplinaires aux différents niveaux de l'organisation et de la gouvernance.

En conséquence, il nous paraît impératif de définir explicitement comment l'organisation et la gouvernance du futur EPE permettra aux unités de recherche et aux ED d'avoir les conditions et les moyens leur permettant d'accomplir leurs missions et ainsi contribuer à l'ambition collective portée par l'EPE Université de Lille.

Le 10 décembre 2020,

Christine Hoët-van Cauwenberghe, directrice de l'ED SHS 473 Lille Nord de France, Karl Zieger, directeur adjoint de l'ED SHS 473 Lille Nord de France, Sandrine Huber, directrice de l'UMR Halma, Charles Mériaux, directeur de l'UMR Irhis, Yann Coello, directeur de l'UMR Scalab, Alain Lernould, directeur de l'UMR STL, Florence de Chalonge, directrice de l'ULR Alithila, Nathalie Delbard, directrice de l'ULR Ceac, Constantin Bobas, directeur de l'ULR Cecille, Maria Pagoni, directrice de l'ULR Cirel, Patrice de la Broise, directeur de l'ULR Geriico.